



PIECE 3.2
PLAN DE ZONAGE

PLAN DU CENTRE

Légende

Référentiel cadastral

- Limite communale
- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Piscines
- Cimetière
- Cours d'eau

Zonage règlementaire

- UA
Zone urbaine du centre ancien
- UB
Zone urbaine du faubourg
- UC
Zone urbaine des extensions récentes
- UE
Zone d'activité
- 2AU
Zone à urbaniser "ouverte"
- 1AUE
Zone à urbaniser "fermée" - zone d'activité
- A
Zone agricole
- Ap
Zone agricole protégée
- N
Zone naturelle et forestière
- Ne
Zone naturelle - activité de carrière

Marges de recul par rapport à l'axe des voies

- Marge de recul de 15 m - RD 18
- Marge de recul de 15 m - RD 186
- Marge de recul de 15 m - RD 18c
- Marge de recul de 15 m - RD 226
- Marge de recul de 15 m - RD 7a
- Marge de recul de 25 m - RD 936
- Marge de recul de 25 m - RD 982

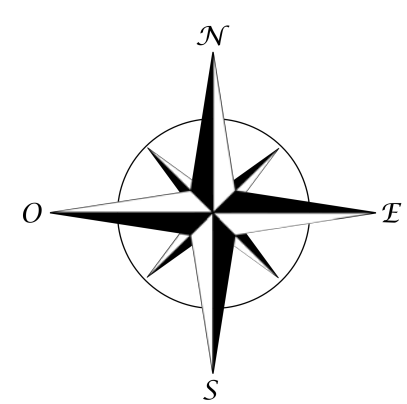
Prescriptions surfaciques

- EBC (Espace Boisé Classé)
- ER (Emplacement Réservé)
- Secteur avec OAP
(Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- Terrain protégé et inconstructible
au titre de l'article L151-23 du code de l'environnement
- Risque d'inondation par ruissellement pluvial
Méthode EXZECO
- Risque d'inondation par débordement des cours d'eau
PPRI du Gardon Amont
- Risque glissement de terrain
- Franc-Bord de 10m aux abords des cours d'eau
Strictement inconstructible
- Terrain ayant fait l'objet d'une procédure
de délocalisation

Liste des emplacements réservés

ER1 : Elargissement de voie
ER2 : Elargissement de voie

1:2 000



0 100 200 300 400 m

